

## **Exclusion de Stella « elle m'a dit soit tu cours soit tu vas dans la classe des CP et moi j'ai pas bougé » (Stella, 10 ans)**

### **Analyses**

Exclure pour réguler un refus de mise au travail en EPS. Une pratique en question .....	1
Stratégie d'endiguement.....	2
Références bibliographiques.....	3

### **Exclure pour réguler un refus de mise au travail en EPS. Une pratique en question**

Le refus de mise au travail de Stella, en EPS, représente pour l'enseignante un désordre qu'il convient de réguler. Comme la plupart des enseignants, elle fait de la mise au travail un impondérable du contrat didactique qui est censé lier l'enseignant et l'élève (Reuter et al., 2013). Ne pas se mettre au travail constitue une ligne rouge infranchissable, y compris en EPS, dont tous les acteurs nous rappellent ici qu'il s'agit bien d'un temps de travail au même titre que les autres disciplines d'enseignement.

Pour l'enseignante, ce parasitage doit cesser au plus vite car il l'empêche de faire la classe et d'accorder de l'attention aux autres élèves. L'enseignante se sent en effet envahie par l'attitude de Stella et son amie, et la régulation qu'elle implique.

Elle se dit soulagée par l'exclusion de ces deux élèves qui de fait, sortent de son champ de vision. La gestion de l'ordre et de la mise au travail des élèves apparaît ici, chez l'enseignante, comme un préalable à une centration sur les apprentissages (Ria, 2019). Dans ce sens, l'exclusion est porteuse d'une certaine efficacité pour l'enseignante car elle la soulage et lui permet de réaliser ce qu'elle pense être son travail.

Toutefois, comme l'exprime d'ailleurs l'enseignante elle-même, on peut émettre des réserves sur les effets de cette exclusion sur les élèves concernées. En effet, si nous montrons, sur cette plateforme, que l'exclusion peut être parfois opportune dans le sens où un élève, par un comportement ostensible, empêche les autres élèves de travailler, la situation est ici différente. Stella et son amie ne semblent pas gêner outre mesure le groupe classe mais on peut constater que cela est vécu comme un désordre intense par l'enseignante qui veut à tout prix que tous les élèves se mettent au travail et que sa régulation ait des effets immédiats. On peut penser que la spécificité de la discipline (l'EPS) joue dans cette situation dans le sens où le refus de mise au travail est plus visible (pour l'enseignante et les autres élèves) que lors de tâches où les manifestations de refus de mise au travail sont plus discrètes (lors de travaux individuels écrits notamment).

Sans remettre en cause l'exigence de mise au travail que tout enseignant doit avoir vis-à-vis de ses élèves, on peut penser qu'il est parfois pertinent de quitter l'illusion d'un contrôle permanent sur l'activité des élèves et que, pour peu que la situation s'y prête (c'est ici le cas) il est possible de

différer cette régulation en signifiant à l'élève concernée le caractère problématique de son attitude et que cela sera traité ultérieurement.

Ce temps laissé au traitement du problème permettrait à l'enseignante, ainsi qu'à l'élève, de ne pas réagir à chaud et de réfléchir aux meilleures pistes pour faire évoluer le problème. Cette régulation différée pourrait prendre plusieurs formes et orientations. L'enseignante pourrait réfléchir à une sanction adaptée à la situation (par exemple faire réaliser le travail à l'élève à un autre moment), organiser une rencontre avec l'élève (et éventuellement ses parents) pour mieux décrire et comprendre le problème et trouver une solution adaptée.

## Stratégie d'endiguement

Le recours à l'exclusion ici, semble à relier aux expériences antérieures de l'enseignante avec un groupe d'élèves filles lors de séances d'éducation physique et sportive ; particulièrement l'attitude de Stella et son absence d'engagement.

Face au refus de participation de Stella à l'activité proposée, l'enseignante semble adopter une stratégie que Claude & Rayou, (2019) nomment d'endiguement en imposant un cadre strict et en sanctionnant : l'élève doit entrer dans l'activité en trouvant un binôme sous peine d'en être privée (« *tu ne fais pas, tu ne peux pas rester avec nous* »). Cette posture s'expliquerait par une volonté de maîtriser le groupe classe en imposant une forme d'autorité, ici plutôt autoritariste. Toujours selon Claude & Rayou, (2019), cette stratégie « d'endiguement » s'oppose à une stratégie dite « d'enrôlement » qui vise à mobiliser les élèves, les accompagner, leur donner confiance, ce qui suppose d'aller vers eux pour les intéresser, les aider à développer l'attitude scolaire attendue (se concentrer, se mettre au travail).

On peut se demander ici si la priorité donnée à l'endiguement par l'enseignante ne constitue pas un obstacle à l'enrôlement des élèves. On perçoit dans les propos des élèves (Stella comme ses camarades) qu'ils ont comme intériorisé cette stratégie d'endiguement, une forme d'appropriation du discours de la maîtresse (« *en fait t'es obligé de faire des mathématiques (...) et le sport c'est pareil* » ; « *Il faut respecter la maîtresse* »), sans élaboration intellectuelle plus approfondie quant à l'importance de participer et de s'impliquer au cours d'EPS.

La logique de l'enseignante est assez claire dans son discours : elle ne souhaite pas que s'installe un « relâchement » de ses exigences sur les activités d'éducation physique et sportive, en laissant les élèves penser qu'il s'agit d'une activité secondaire voire mineure aux regards des autres types d'enseignements délivrés à l'école. Nous percevons également, si ce n'est une impasse éducative, tout du moins un questionnement de sa part sur la pertinence et l'efficacité d'une mesure telle que l'exclusion du cours d'EPS.

Une manière de contourner cette impasse serait de conjuguer les stratégies d'endiguement et d'enrôlement en élaborant un cadre basé sur la connaissance des élèves de la classe, de leurs particularités, leur rythme, leur propension à s'engager dans telle ou telle activité. Également en proposant des activités diversifiées, dans lesquelles les élèves peuvent faire des choix. Cela suppose que l'absence d'engagement des élèves soient pensée en amont pour aménager la séance, en intégrant différentes pistes possibles pour parvenir à la réalisation de l'activité visée.

## Références bibliographiques

Bonasio, R., Fondeville, B. et Lefeuvre, G. (2024). *L'enseignant face aux désordres en classe. Appropriations de dispositifs à l'école primaire*. Presses Universitaires de Rennes

Garric, J. (2021). Mettre les élèves à la porte : Étude compréhensive des effets de l'exclusion ponctuelle de cours sur la déviance scolaire. *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, 210, Article 210. <https://doi.org/10.4000/rfp.10123>

Prairat, E. (2009). Ce que sanctionner veut dire. *Les Cahiers Dynamiques*, 45(3), 4-9. <https://doi.org/10.3917/lcd.045.0004>

Veyrunes, P. (2017). *La classe : hier, aujourd'hui et demain ?* Presses Universitaires du Midi